

Avis de sollicitation de manifestations d'intérêts N° 03- 2020 – PARIIS-Mali - MA pour le recrutement d'un consultant chargé des études de faisabilité, APS, APD, DAO et du contrôle des travaux d'aménagement de (04) sous projets de bas-fonds d'une superficie totale prévisionnelle de 630 ha dans les cercles de Koulikoro et Dioila (Doumba, Wolokotoba Sokoro, Koula-bambara et Finiana)

Pays : République du Mali

Origine : Ministère de l'Agriculture

Nom du Projet : Projet d'Appui Régional à l'Initiative pour l'Irrigation au Sahel (PARIIS – Mali)

Identification du Projet : 154482

Financement : Banque Mondiale

Crédit IDA 6161-ML

Don IDA N°D253-ML

1. Le Gouvernement du Mali a obtenu un crédit et un don de l'Association Internationale de Développement (IDA) de 25 millions de Dollars US pour la mise en œuvre du Projet d'Appui Régional à l'Initiative pour l'Irrigation au Sahel (PARIIS) et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce crédit ou don pour effectuer les paiements au titre du contrat de consultant pour la réalisation des **études de faisabilité, APS, APD, DAO et du contrôle des travaux d'aménagement de (04) sous projets de bas-fonds d'une superficie totale prévisionnelle de 630 ha dans les cercles de Koulikoro et Dioila (Doumba, Wolokotoba Sokoro, Koula-bambara et Finiana)**

2. Objectifs de la prestation

L'objectif de la prestation est de réaliser des études de faisabilité, APS, APD, DAO et du contrôle des travaux d'aménagement de (04) sous projets de bas-fonds d'une superficie totale prévisionnelle de 630 ha dans les cercles de Koulikoro et Dioila (Doumba, Wolokotoba Sokoro, Koula-bambara et Finiana). Ces études doivent permettre d'établir si le contexte local complété par des mesures / activités spécifiques à expliciter dans l'étude (techniques, organisationnelles, de l'ordre de l'ingénierie sociale) permettent d'aboutir à des systèmes irrigués viables au sens défini dans le paragraphe ci-après et détaillé dans les conditions de viabilité en annexe. La prestation doit permettre également de disposer du dossier d'appels d'offres assorti d'une proposition de grille d'évaluation permettant à l'UGP de sélectionner les entreprises pour la réalisation des travaux.

La viabilité est le résultat de l'approche « solutions » promue par le PARIIS pour l'ensemble des systèmes irrigués qu'il finance. Les conditions de la viabilité sont multiples. Elles portent sur le foncier (équité dans la distribution, absence de conflits fonciers), la ressource en eau (satisfaction des besoins des systèmes en fonction de la disponibilité de la ressource et en tenant compte des autres usagers), commercialisation (capacité effective des producteurs à commercialiser au moins la partie de leur production qui suffit à supporter les coûts d'opération et d'entretien), maîtrise technique des technologies par les producteurs, meilleur ratio avantage / coût sous contrainte de bon fonctionnement et de durabilité des investissements, etc... L'annexe 2 précise les conditions de viabilité et les actions à conduire pour les vérifier ou les établir.

A l'issue de l'étape d'étude de faisabilité, pour l'ensemble des conditions de viabilité, aucune contrainte réhibitoire à la viabilité ne doit exister pour passer à l'étape ultérieure d'APD.

A terme, la viabilité des aménagements hydroagricoles se traduira entre autres par les effets suivants :

- Recharge de la nappe phréatique pour une alimentation plus grande en eau des puits rendant possible plusieurs activités rurales (maraîchage, arboriculture, abreuvement des animaux, approvisionnement en eau, construction des habitations etc.) ;
- Sécurisation de la riziculture par le maintien d'une lame d'eau suffisante ;
- Création d'un microclimat dans les zones d'influence des aménagements hydroagricoles;
- Augmentation et diversification de la production végétale ;
- Réduction de l'exode rural par la fixation des populations autour des activités génératrices de revenus (maraîchage, arboriculture, élevage etc.) ;
- Amélioration des conditions de vie des populations par la réduction de la pauvreté ;
- Protection de l'environnement par le reboisement ou autres mesures de CRS/DRS.

3. Résultats attendus

Les résultats attendus de la prestation sont :

- Résultat 1: Les études d'APS et d'APD sont réalisées en tenant compte des conditions de viabilité des sous-projets ;
- Résultat 2: Le dossier d'appel d'offres ainsi qu'une grille d'évaluation pour la sélection des entreprises sont élaborés ;
- Résultat 3 : Les travaux sont suivis et contrôlés de façon rigoureuse de sorte à assurer la réalisation d'aménagements viables.

4. Mandat du consultant

Pour atteindre les résultats indiqués ci-dessus, les activités du consultant seront réparties entre deux (2) grandes phases :

La réalisation des études techniques de la phase I constitue la tranche ferme de la consultation.

Le contrôle et la surveillance des travaux constituent une tranche conditionnelle; elle est déclenchée seulement lorsque le Consultant est jugé performant dans la conduite des études techniques.

5. Le Ministre de l'Agriculture à travers le Coordinateur National du PARIIS Mali invite les candidats admissibles à manifester leur intérêt à fournir des services décrits ci-dessus. Les Consultants intéressés doivent fournir les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les services ainsi sollicités (Référence du consultant, le nombre d'années d'expérience, les références concernant l'exécution de contrats analogues et les expériences dans des conditions semblables, disponibilité des connaissances nécessaires parmi le personnel permanent, etc.).

6. Profil du consultant

Les soumissionnaires doivent réunir des qualifications suivantes :

- Être un bureau d'étude ou un bureau d'ingénieur Conseil spécialisé dans les études techniques d'aménagement hydroagricole (APS, APD); le contrôle et la surveillance de travaux;
- Avoir une expérience générale d'au moins quinze (15) ans et une expérience spécifique d'au moins sept (7) ans dans le domaine des aménagements de bas-fonds (barrages, seuils) du sous-secteur de l'Irrigation de Proximité.

Les experts engagés par le consultant pour la mission doivent avoir les qualifications professionnelles et expériences avérées dans les études techniques, le contrôle et la surveillance de travaux d'aménagement hydroagricole.

Le consultant mobilisera un personnel clé composé comme suit de :

Personnel clé pour la Phase I

L'ingénieur Génie Rural, Chef de Mission

La qualification requise est un diplôme d'étude supérieure (Bac+5) en génie rural, hydraulique agricole ou discipline similaire. Il sera un Ingénieur génie rural, Chef de Mission ayant au moins 10 ans d'expériences dans le domaine de la conception et de la réalisation des travaux d'aménagement hydroagricoles et avoir réalisé en tant que chef de mission des études d'aménagement hydro-agricoles de bas-fonds de tailles au moins égale à celles des présentes prestations pour au moins cinq 5 sites.

Le sociologue

L'expert sociologue devra être titulaire d'un degré Bac+4 au moins dans un domaine pertinent lié aux études sociologiques, avec une expérience générale dans le domaine d'au moins 10 ans. Il devra avoir une expérience avérée dans les études sociologiques de 5 ans minimum. Il doit avoir une expérience avérée dans l'élaboration des Plan d'Action de Réinstallation des Personnes affectées par des projets financés par la Banque Mondiale.

L'ingénieur hydrologue-hydraulicien

L'expert hydrologue/hydraulicien devra être titulaire d'un diplôme Bac+ 4 minimum dans un domaine pertinent lié aux études hydrologiques. Il devra avoir une expérience d'au moins 5 ans dans le domaine des projets d'aménagements hydro-agricoles. Il devra avoir participé comme hydrologue et hydraulicien ces cinq (5) dernières années, à la réalisation de cinq (5) études similaires.

L'agroéconomiste

L'expert devra être titulaire d'un diplôme de niveau Bac+4 minimum en agroéconomie ou discipline similaire, et ayant une expérience d'au moins 5 ans dans le domaine des projets d'aménagement hydro-agricoles. Il devra avoir participé comme agroéconomiste ces cinq (5) dernières années, à la réalisation de cinq (5) études socio-économiques en matière d'évaluation d'impacts sociaux de travaux d'infrastructures en général.

L'environnementaliste,

L'expert environnementaliste devra être titulaire d'un diplôme Bac+4 minimum dans un domaine en lien avec la sauvegarde environnementale et social. Il effectuera le suivi de la mise en œuvre des mesures d'atténuation des impacts environnementaux et sociaux.

Il devra avoir participé comme environnementaliste ces cinq (5) dernières années, à la réalisation de cinq (5) études NIES/EIES/PAR de sous projets similaires d'aménagement hydro-agricoles. Une bonne maîtrise des procédures des bailleurs de fonds multilatéraux serait un atout.

L'ingénieur topographe

Il sera un Ingénieur ou un Technicien supérieur en topographie, de formation universitaire, et ayant une expérience d'au moins 5 ans dans le domaine des projets d'aménagements hydro-agricoles. Il devra avoir participé comme topographe ces cinq (5) dernières années, à la réalisation d'au moins cinq (5) études similaires à la présente, en construction ou réhabilitation de barrage.

Personnel clé pour la Phase II

Le consultant devra proposer le personnel nécessaire pour les spécialités ci-dessous indiquées :

Un (01) Ingénieur du Génie Rural, chef de mission :

La qualification requise est un diplôme d'étude supérieure (Bac+5) en Génie Rural, hydraulique Agricole ou discipline similaire. Il sera un Ingénieur génie rural, Chef de Mission ayant au moins 10 ans d'expériences dans le domaine de la conception et de la réalisation des travaux d'aménagement hydroagricoles et avoir réalisés en tant que chef de mission cinq (5) prestations de contrôle et de surveillance d'aménagement hydro-agricoles de complexité similaire à celui des présentes prestations.

Un (01) Environnementaliste,

Il devra être expérimenté dans la surveillance environnementale des chantiers pour être le répondant de l'entreprise sur toutes les questions y relatives dans le domaine des Etudes d'Impact Environnemental et social des projets d'aménagement avec au moins 08 années d'expérience dans le domaine et ayant réalisé au moins 5 missions similaires. L'expert environnementaliste devra être titulaire d'un diplôme Bac+4 minimum dans un domaine en lien avec la gestion de l'environnement. Il effectuera le suivi de la mise en œuvre des mesures d'atténuation des impacts environnementaux et sociaux.

Quatre (04) Contrôleurs de chantier (1 pour chaque site):

Ils devront posséder un diplôme de Technicien Supérieur du Génie Rural ou du Génie Civil (Bac +2 minimum), avec une expérience de 8 ans dans le contrôle de travaux d'aménagements hydro agricoles. Ils doivent avoir réalisés en tant que chef de chantier cinq (5) prestations de surveillance d'aménagement hydro-agricoles de complexité similaire à celui des présentes prestations.

Un (01) géotechnicien

Il devra disposer au moins un diplôme de Technicien Supérieur (Bac +2 minimum). Il devra disposer d'au moins dix (10) ans d'expériences et avoir réalisé au moins cinq (5) missions de contrôle de chantiers similaires.

Un (01) Topographe,

Il devra avoir un niveau BEP ou CAP en Topographie et ayant au moins 5 ans d'expérience et avoir réalisé au moins 3 missions de contrôle topographique sur des chantiers similaires ;

7. Durée de la prestation

La durée totale de l'étude est de soixante-quinze (75 jours) (phase I).

La durée totale pour le suivi-contrôle est de cent-cinquante jours (150 jours) (Phase II)

8. Les Consultants seront notés sur 100 points et les dossiers seront analysés sur la base des critères suivants:

- ***Critère 1** : l'expérience générale du consultant en rapport avec la mission en nombre d'année d'existence du consultant (total de 25 points à raison de 1,25 point par année d'expérience)
- ***Critère 2** : l'expérience pertinente du consultant en rapport avec la mission en nombre de missions similaires réalisées dûment justifiées par des certificats de bonnes fin (total de 65 points à raison de 2,5 points par étude technique APS et APD/DAO et contrôle des travaux d'aménagement de bas-fonds (1,5 points pour les études techniques d'aménagement de Bas-fonds et 1 point pour le contrôle des travaux d'aménagement de bas-fonds)

- ***Critère 3** : la connaissance de la zone d'intervention en nombre de mission similaires réalisées dans la zone, dûment justifiées par des certificats de bonne fin (1 points par mission similaire réalisée dans la zone dûment justifiée noté sur 10 points).
- NB : *Les références fournies par les consultants doivent être accompagnées obligatoirement par des certificats de bonne exécution. Toute référence non accompagnée par un certificat de bonne exécution ne sera pas prise en compte.*

Les six (06) meilleurs consultants seront retenus pour figurer sur la liste restreinte.

- Il est porté à l'attention des Consultants que les dispositions du paragraphe 1.9 des « Directives : Sélection et Emploi de Consultants par les Emprunteurs de la Banque mondiale dans le cadre des Prêts de la BIRD et des Crédits et Dons de l'AID » de janvier 2011 (édition de Janvier 2011 révisée en Juillet 2014). (« Directives de Consultants »), relatives aux règles de la Banque mondiale en matière de conflit d'intérêts sont applicables.

Les consultants peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives. La langue de soumission des dossiers est le français.

- Un Consultant sera sélectionné selon la méthode « sélection fondée sur la qualification des consultants (QC) » telle que décrite dans les Directives de Consultants.

Les manifestations d'intérêt doivent être déposées sous plis fermés ou par courrier électronique (uniquement sous format non modifiable) avec la mention « **Manifestation d'intérêt pour le recrutement d'un consultant chargé des études de faisabilité, APS, APD, DAO et du contrôle des travaux d'aménagement de (04) sous projets de bas-fonds d'une superficie totale prévisionnelle de 630 ha dans les cercles de Koulikoro et Dioila (Doumba, Wolokotoba Sokoro, Koula-bambara et Finiana)** » au plus tard le **21 septembre 2020** avant 16 h 00 (TU) à l'Unité de Gestion du Projet d'Appui Régional à l'Initiative pour l'Irrigation au Sahel (PARIIS MALI) Hamdallaye ACI 2000 Bamako, Rue 333 Porte : 16 ; Tél. : 20 23 33 46 / 20 23 34 20 / 66 73 05 64 ; Email : hamedtraore303@gmail.com / bdembele@pariis.org

Bamako le **04 septembre 2020**

Le Coordinateur National



Dr Lamissa DIAKITE

Chevalier de l'ordre National